

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 00024
Numéro SIREN : 317 784 361
Nom ou dénomination : SOREFI

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2019 sous le numéro de dépôt 9497

COPIE

POUR EXPÉDITION CONFORME
P/LE GREFFIER



ORDONNANCE

NOUS, FRANCOIS NOËL, JUGE DELEGUE PAR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE DIJON;

VU LA REQUETE QUI PRECEDE, DE LA SOCIETE SOREFI DEMANDANT UN REPORT
DE LA DATE DE TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DEVANT STATUER SUR
SES COMPTES ANNUELS JUSQU'AU 30.06.2019;

VU QUE CETTE SOCIETE A FIXE LA CLOTURE DE SES COMPTES AU 30/09 DE
CHAQUE ANNEE;

VU QUE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE
30.09.2018 DEVRAIT SE TENIR AVANT LE 31.03.2019;

VU QUE LADITE SOCIETE PRESENTE SA REQUETE LE 27.03.2019;

VU L'ARTICLE L 225-100 ET R.225-64 DU CODE DE COMMERCE;

EN CONSEQUENCE,

ACCORDONS A LA SOCIETE SOREFI DONT LE SIEGE SOCIAL EST A 18,
boulevard de Brosses "Elysée de Brosses" 21000 Dijon, IMMATRICULEE AU RCS DE
DIJON SOUS LE NUMERO 317 784 361 JUSQU'AU 30.06.2019 POUR REUNIR
L'ASSEMBLEE GENERALE A L'EFFET DE STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 30.09.2018;

DISONS QUE LA PRESENTE ORDONNANCE SERA ADRESSEE PAR LES SOINS DU
GREFFIER AU REQUERANT;

FAIT A DIJON, LE 8/04/2019

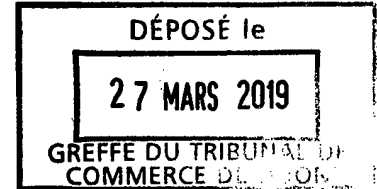
LE JUGE,

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 09 AVR. 2019
sous le n° A

437

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Monsieur le Président,



LA SOUSSIGNEE :

Madame Geneviève ROUY
Demeurant 29 Rue de la Préfecture – 21000 DIJON

Agissant en qualité de Présidente de la Société SOREFI, Société par Actions Simplifiée au capital de 7.000.000 €, ayant son siège social à DIJON (21000), 18 Boulevard de Brosses – Elysée de Brosses, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, sous le numéro 317 784 361.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la Société SOREFI a clôturé ses comptes au 30 septembre 2018 et doit, en conséquence, réunir son Assemblée Générale Annuelle au plus tard le 31 mars 2019.

Que bien que la Société SOREFI ait établi ses comptes sociaux clos le 30 septembre 2018, elle est à ce stade dans l'impossibilité d'arrêter ses comptes consolidés au 31 décembre 2018 dès lors que ces derniers intègrent des résultats sociaux de filiales dont les comptes sociaux sont clos le 31 décembre 2018.

Que par conséquent, la Société SOREFI se trouve dans l'impossibilité de respecter les délais légaux de convocation de son Assemblée Générale Annuelle.

C'est pourquoi la Société SOREFI vous prie de bien vouloir faire droit à sa requête de prolonger de trois (3) mois le délai de tenue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2018.

En conséquence, elle sollicite le report de la date de l'Assemblée Générale Annuelle et la tenue de celle-ci au plus tard le 30 juin 2019.

Elle vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer ses respectueuses salutations.

FAIT A DIJON
LE 7 MARS 2019

